

M A I R I E D E S A I N T - H I L A I R E

1, Allée des Tilleuls
91780 SAINT-HILAIRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à 19 heures 07 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie pour leur séance, sous la présidence de Monsieur Stéphane DEMEULEMEESTER, le Maire

Étaient présents : Monsieur LAHAYE Thierry, Madame FICHET Armelle, Monsieur HAYEZ Jérémy, Monsieur NIOCHE Alexandre, Madame SRIWARAN Lise, Monsieur LAMBERT Fabien, Monsieur COLLIGNON Michel, Monsieur LEGRAS Grégory, Monsieur TREMBLAY Charles

ABSENTS EXCUSES : Madame MINET-NOTOT Catherine,

REPRÉSENTÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur TREMBLAY Charles a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2021 a été adopté à l'unanimité.

CANDIDATURE POUR LES PARCELLES DE LA SAFER

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'appel à candidature émis par la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Ile-de-France. Cet appel à candidature concerne plusieurs parcelles boisées (A 452-454 AA111-154-156 AB 69-95-103-108-119-128-136-137) sises sur la commune de Saint Hilaire, constituant une surface totale de 11ha 01a 70ca . Une fois acquises, ces parcelles qui ont été préemptées par la SAFER, devront être maintenues par l'acquéreur dans leur destination forestière actuelle pendant au moins vingt ans.

L'appel à candidature étant ouvert jusqu'au 30 septembre 2021, le Conseil municipal examinera d'ici sa prochaine réunion l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de certaines de ces parcelles afin d'élargir son patrimoine foncier ainsi que les voies de financement possible d'une telle acquisition.

REHABILITATION DES CHEMINS RURAUX

L'examen des documents cadastraux engagé par la commune avec l'appui de l'association défense santé environnement (ADSE) a permis de constater que certains des chemins ruraux figurant sur ces documents n'existent plus sur le terrain étant aujourd'hui cultivés.

Certains de ces chemins pouvant utilement accroître le réseau de randonnée innervant la commune, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui déléguer la compétence pour engager une procédure de réhabilitation des chemins disparus.

Les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité.

CONVENTION POUR LES REPAS SCOLAIRES

Le Conseil municipal avait souhaité lors de sa réunion du 1^{er} juin dernier prendre un temps de réflexion avant de délibérer sur le projet de convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide par les collectivités et établissements publics locaux entre le Syndicat intercommunale des 4 rivières des portes de Beauce. Ce syndicat regroupe actuellement les communes de Chalou-Moulineux, Guillerval, Monnerville, Pussay et de Saclas.

Ne revenant pas sur son accord de principe à cette proposition formulé le 1^{er} juin dernier, le Conseil municipal ne souhaite pas en l'état délibérer sur cette convention, la jugeant incomplète, certaines situations n'étant pas couvertes, et devant être juridiquement consolidée.

Messieurs LEGRAS Grégory et Thierry LAHAYE se rapprocheront dans l'été de Monsieur COURTAS, initiateur de ladite convention, pour résoudre ces questions de forme.

RECENSEMENT 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement qui était initialement prévue en 2021.

Le recensement sera donc organisé du 20 janvier au 19 février 2022.

L'arrêté initialement pris étant rendu caducs par ce report de date, Monsieur le Maire propose que Madame VAISSET Brigitte soit de nouveau désignée comme coordinateur communal et agent recenseur. Les conditions de rémunération de l'agent recenseur relevant de la responsabilité de la commune, Monsieur le Maire propose de reconduire le montant de l'indemnité qui avait été accordée lors du précédent recensement, soit 1300 euros.

Les membres du Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation Madame VAISSET Brigitte ainsi que le montant de l'indemnité.

DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Sur le constat que la caisse des écoles n'avait plus d'activité comptable depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de dissoudre cette entité comptable dans un objectif de simplification administrative. Cette formalité devra être menée auprès de l'Insee.

Les membres du Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME

Dossiers déposés en mairie :

- Mme GARREAU (changement fenêtres et porte d'entrée) ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été signifié par courrier recommandé à un administré qui a engagé des travaux sans déclaration préalable le non-respect des règles d'urbanisme. Les suites judiciaires nécessaires seront engagées en cas de non-mise en conformité.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil municipale constate la disparition des banderoles alertant sur le projet de stockage des terres sur le site d'Ardenne qui étaient installées au rond-point de Saint Hilaire sur la D 821. S'agissant d'un bien communal, une plainte pour dégradation sera déposée à la gendarmerie.
- Monsieur HAYEZ Jérémy informe le Conseil municipal que, compte tenu du profond déséquilibre financier du Syndicat d'élimination des déchets de la région Etampes (Sèdre), plusieurs voies d'économie sont à l'étude par celui-ci. Parmi celles-ci,
 - o le ramassage quinzomadaire des ordures ménagères serait privilégié au ramassage hebdomadaire actuel ;
 - o les bornes d'apport volontaire des emballages seraient supprimées, considérant leur redondance avec le ramassage hebdomadaire au porte à porte ;
 - o une campagne de sensibilisation des administrés pour participer à l'opération zéro déchets pourra être organisée par les communes volontaires.
- Déchets verts : Au vu des conditions climatiques particulières durant ce mois de juillet, une collecte supplémentaire aura lieu le : LUNDI 2 AOUT 2021

INFORMATION COMMUNALE

- Pour le recensement de nos jeunes administrés le chef de la section d'administration individuelle de l'Essonne informe sur la convocation de la journée défense et citoyenneté :
 - * Les jeunes doivent se faire recenser à partir de leur 16 ans
 - * Les jeunes ayant effectué leur recensement seront convoqués entre 4 et 7 mois (environ) après la date d'enregistrement en mairie.

* Si les jeunes souhaitent avoir des informations, il est préférable d'appeler au 09.70.84.51.51 du lundi au jeudi 9h-11h45 et 13h30-16h et le vendredi fin 15h30 que par mail.

- le 11 septembre 2021, une projection vidéo professionnelle du film « AINBO princesse d'Amazonie » sera organisée par la commune à 21h30 à la salle polyvalente ;
- les membres du Conseil municipal propose l'organisation d'un tournoi de boules au mois d'août. Une information complémentaire sera faite aux administrés au moyen du site Internet et de la page Facebook de la commune ainsi que par une information individuelle ;
- Messieurs LEGRAS Grégory informe le Conseil municipal que les spectacles de fin d'année sont à l'étude auprès des compagnies concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25 minutes

Le Maire,
Stéphane DEMEULEMEESTER



The block contains several handwritten signatures in blue and purple ink. A large blue circular stamp is visible, partially overlapping a signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE' at the top and 'Essonne' at the bottom. Below the stamp, the handwritten text 'ser adjoint' is visible.